VILLE DE
LANNEMEZAN
Balcon des Pyrénées

Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 18
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 23

DÉLIBÉRATION n° 2025/090

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 juillet 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, et Philippe RAISON.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Laurent LAGES à Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Robert MONZANI, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Gestion des Ressources Humaines-Convention de mise à disposition d'un agent informatique en période d'été au Centre de Loisirs

Considérant le besoin de renfort du centre de loisirs durant la période estivale.

Considérant qu'un agent du service informatique est volontaire pour être mis à disposition du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 1er août 2025 inclus pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

➢ la mise à disposition de cet agent et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le secrétaire,

VILLE DE LANNEMEZAN 65300

Pour copie conforme,
Le Maire,

VILLE DE LANNEMEZAN 65300

Affiché le 21 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20250721-2025-090-DE
Date de télétransmission : 21/07/2025
Date de réception préfecture : 21/07/2025